



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1415

Commission administrative de la Fondation Martin - Approbation de la candidature d'un administrateur

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 JANVIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1415 - COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA FONDATION
MARTIN - APPROBATION DE LA CANDIDATURE D'UN
ADMINISTRATEUR (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par un legs du Major Claude Martin accepté par la Ville de Lyon en 1803, celle-ci s'est vue chargée de la création de la Fondation Martin. Son testament précisait que cette somme devait « servir à établir une institution pour le bien public de la Ville ».

C'est ainsi que fut créée, en 1826, une école scientifique élémentaire, la Martinière, qui en 1872 accueillit également les filles ; la fondation en assurait la gestion.

En 1926, la gestion de cette école fut transférée à l'Etat par une convention entre la Ville de Lyon et l'Etat.

La fondation Martin assure aujourd'hui un double rôle :

- elle gère un patrimoine immobilier provenant de plusieurs legs ;
- le fruit de ce patrimoine est utilisé pour encourager des actions en faveur des élèves des écoles dites « La Martinière ».

II- Propositions :

En vertu de l'ordonnance de 1831, la Fondation est gérée par une Commission administrative.

La Commission administrative est composée de 9 membres, parmi lesquels deux représentent la Ville de Lyon. Mme Audrey HENOCQUE et M. David SOUVESTRE ont été désignés lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020. Les sept autres membres sont des personnalités présentées par la Fondation et soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Mme Amalia ABAD a démissionné du poste d'administratrice de la Fondation Martin qu'elle occupait depuis le 1^{er} avril 2002.

Pour la remplacer, M. Garden, Président de la Commission administrative, a proposé la candidature de M. Yves BOISSEL.

Les membres de la Commission ont approuvé cette candidature à l'unanimité qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil municipal.

M. Yves BOISSEL, âgé de 65 ans, a occupé plusieurs postes de Proviseur, notamment au sein du Lycée La Martinière Duchère de 2010 à 2018. Il a participé à plusieurs missions humanitaires et de coopération décentralisée en Bosnie Herzégovine et au Burkina Faso dans le cadre de la création d'un centre de formation à Travnik et d'une école à Ouagadougou.

Retraité depuis le 1^{er} septembre 2018, il exerce actuellement une mission auprès de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en qualité de médiateur.

Vu la demande présentée par le Président de la Commission administrative de la Fondation Martin en date du 28 octobre 2021 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal de Lyon approuve la proposition de la Commission administrative de la Fondation Claude Martin, de nommer M. Yves BOISSEL comme membre de la Commission, en remplacement de Mme Amalia ABAD.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET